

# ORDRE DE VENTE DE PARTS

## Confrontation

### Ordre à retourner :

- Par courrier recommandé avec AR à La Française - Service Clients Associés – 128 boulevard Raspail, 75006 Paris
- Par mail à serviceclient@la-francaise.com (option du message intégrant une demande de notification de réception et de lecture)
- Par lien sécurisé, merci de contacter le service client par email ou par téléphone 01 53 62 40 60

### Conditions de validité de l'ordre au verso

N° associé(e) .....

Je soussigné(e)  M.  Mme  Indivision  
 Société - N° Siret : .....

Nom (ou raison sociale).....  
Nom de naissance .....  
Prénoms .....  
Adresse .....  
Code postal..... Ville.....  
Pays ..... Téléphone .....  
E-mail.....  
Date et lieu de naissance .....

N° D'ORDRE :  
(à remplir par la société de gestion)

Je soussigné(e)  M.  Mme  Indivision  
 Société - N° Siret : .....

Nom (ou raison sociale).....  
Nom de naissance .....  
Prénoms .....  
Adresse .....  
Code postal..... Ville.....  
Pays ..... Téléphone .....  
E-mail.....  
Date et lieu de naissance .....

**Situation de famille :**  Marié(e)  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

**Régime matrimonial :**  Sans contrat, communauté légale  Contrat communauté universelle  
 Contrat séparation de biens  Participation aux acquêts

### Souhaite vendre mes parts de SCPI selon les détails ci-dessous :

Indiquez le nom de la SCPI (un ordre par SCPI) : .....		
Nombre de parts	Prix minimum offert (€) / part	Somme nette totale <sup>(1)</sup> (€)
A	B	A x B

<sup>(1)</sup> Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction

**Détenues actuellement en :**  pleine propriété  démembrement (voir conditions au verso)

**Validité de votre ordre de vente :** 12 mois à compter de la date d'inscription sur le carnet d'ordres

### J'ai bien noté que :

- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus ;
- la commission de cession de 5 % HT soit 6 % TTC est due par l'acquéreur.

### Information pour la déclaration fiscale de cession de parts

(renseignement obligatoire pour toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu – IR)

Adresse de la recette des impôts de mon domicile : .....

**Résidence fiscale :**  France et DOM  TOM  UE  Hors UE

Désignation des parts à céder, en cas de réalisation partielle de votre ordre, les parts les plus anciennes seront cédées en priorité :

SCPI	Date d'acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit	Nombre de parts	Montant unitaire (€)	Montant total à prendre en compte (€)

En cas de vente de mes parts, je déclare être informé(e) que ces éléments seront utilisés pour l'établissement, par La Française, de la déclaration de "plus-value sur la cession de droits sociaux" et le calcul du montant de l'impôt dû en cas de plus-value constatée.

Sur la base de ces informations, je donne tous pouvoirs à La Française d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public, la déclaration de plus-value et le paiement, le cas échéant, de l'impôt dû.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions de validité décrites ci-dessous et être informé(e), qu'en cas de plus-value constatée lors de la cession, le montant de l'impôt dû sera directement prélevé par La Française sur la somme nette me revenant.**

Fait à ..... Signature(s)<sup>(2)</sup> :

Le.....

<sup>(2)</sup> *Vente en démembrement : signature du nu-proprétaire et de l'usufruitier ; vente en communauté : signature obligatoire des deux époux ; vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires (pouvoir autorisant la vente à joindre). En cas de vente par notaire en charge de la succession, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.*

## CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ORDRE

**Pour être valide, votre ordre de vente doit répondre aux conditions générales de validité et particulières décrites ci-dessous :**

### Conditions générales :

- L'ordre doit être dûment rempli et signé, en particulier le cadre réservé aux informations pour la déclaration fiscale de cession des parts.
- En cas de nantissement des parts, joindre l'accord de la banque ou la main levée
- Pour les Personnes Physiques : pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB
- Pour les Personnes Morales : extrait k-bis de moins de 3 mois, statuts, pouvoir du signataire et sa pièce d'identité en cours de validité, RIB de la société

### Conditions particulières :

- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-proprétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce depuis l'acquisition des parts, joindre une copie du jugement de divorce.
- en cas de décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition des parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

**La société de gestion\*\* tient à disposition l'état du carnet d'ordres, sur simple demande par e-mail ou par courrier ou sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) –sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.**

\*\* La Française REM S.A.S. au capital de 1 290 960 € - 399 922 699 RCS Paris

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 PARIS

La société de gestion de portefeuille La Française REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007 et l'Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à La Française par courrier ou par mail à l'adresse [dpo@la-francaise.com](mailto:dpo@la-francaise.com).



# ORDRE DE VENTE DE PARTS

## Confrontation

### Ordre à retourner :

- Par courrier recommandé avec AR à La Française - Service Clients Associés – 128 boulevard Raspail, 75006 Paris
- Par mail à [serviceclient@la-francaise.com](mailto:serviceclient@la-francaise.com) (option du message intégrant une demande de notification de réception et de lecture)
- Par lien sécurisé, merci de contacter le service client par email ou par téléphone 01 53 62 40 60

### Conditions de validité de l'ordre au verso

N° associé(e) .....

Je soussigné(e)  M.  Mme  Indivision  
 Société - N° Siret : .....

Nom (ou raison sociale).....  
Nom de naissance .....  
Prénoms .....  
Adresse .....  
Code postal..... Ville.....  
Pays ..... Téléphone .....  
E-mail.....  
Date et lieu de naissance .....

N° D'ORDRE :  
(à remplir par la société de gestion)

Je soussigné(e)  M.  Mme  Indivision  
 Société - N° Siret : .....

Nom (ou raison sociale).....  
Nom de naissance .....  
Prénoms .....  
Adresse .....  
Code postal..... Ville.....  
Pays ..... Téléphone .....  
E-mail.....  
Date et lieu de naissance .....

**Situation de famille :**  Marié(e)  Célibataire  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Pacsé(e)

**Régime matrimonial :**  Sans contrat, communauté légale  Contrat communauté universelle  
 Contrat séparation de biens  Participation aux acquêts

### Souhaite vendre mes parts de SCPI selon les détails ci-dessous :

Indiquez le nom de la SCPI (un ordre par SCPI) : .....		
Nombre de parts	Prix minimum offert (€) / part	Somme nette totale <sup>(1)</sup> (€)
A	B	A x B

<sup>(1)</sup> Avant prélèvement de l'impôt dû en cas de plus-value constatée lors d'une transaction

**Détenues actuellement en :**  pleine propriété  démembrement (voir conditions au verso)

**Validité de votre ordre de vente :** 12 mois à compter de la date d'inscription sur le carnet d'ordres

### J'ai bien noté que :

- sauf mention contraire, la transaction porterait sur la totalité ou une partie des parts mentionnées ci-dessus ;
- la commission de cession de 5 % HT soit 6 % TTC est due par l'acquéreur.

### Information pour la déclaration fiscale de cession de parts

(renseignement obligatoire pour toute personne physique assujettie à l'impôt sur le revenu – IR)

Adresse de la recette des impôts de mon domicile : .....

**Résidence fiscale :**  France et DOM  TOM  UE  Hors UE

Désignation des parts à céder, en cas de réalisation partielle de votre ordre, les parts les plus anciennes seront cédées en priorité :

SCPI	Date d'acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit	Nombre de parts	Montant unitaire (€)	Montant total à prendre en compte (€)

En cas de vente de mes parts, je déclare être informé(e) que ces éléments seront utilisés pour l'établissement, par La Française, de la déclaration de "plus-value sur la cession de droits sociaux" et le calcul du montant de l'impôt dû en cas de plus-value constatée.

Sur la base de ces informations, je donne tous pouvoirs à La Française d'effectuer en mon nom, toutes les formalités consécutives à mon ordre, notamment l'enregistrement de la transaction auprès du Trésor Public, la déclaration de plus-value et le paiement, le cas échéant, de l'impôt dû.

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions de validité décrites ci-dessous et être informé(e), qu'en cas de plus-value constatée lors de la cession, le montant de l'impôt dû sera directement prélevé par La Française sur la somme nette me revenant.**

Fait à ..... Signature(s)<sup>(2)</sup> :

Le.....

<sup>(2)</sup> *Vente en démembrement : signature du nu-proprétaire et de l'usufruitier ; vente en communauté : signature obligatoire des deux époux ; vente en indivision : signature de tous les indivisaires ou du représentant dûment désigné par les co-indivisaires (pouvoir autorisant la vente à joindre). En cas de vente par notaire en charge de la succession, apposer le cachet de l'Etude et signature du notaire.*

## CONDITIONS DE VALIDITÉ DE L'ORDRE

**Pour être valide, votre ordre de vente doit répondre aux conditions générales de validité et particulières décrites ci-dessous :**

### Conditions générales :

- L'ordre doit être dûment rempli et signé, en particulier le cadre réservé aux informations pour la déclaration fiscale de cession des parts.
- En cas de nantissement des parts, joindre l'accord de la banque ou la main levée
- Pour les Personnes Physiques : pièce d'identité en cours de validité, justificatif de domicile de moins de 3 mois, RIB
- Pour les Personnes Morales : extrait k-bis de moins de 3 mois, statuts, pouvoir du signataire et sa pièce d'identité en cours de validité, RIB de la société

### Conditions particulières :

- en cas de démembrement de propriété et sauf procuration jointe, l'ordre doit être signé conjointement par le nu-proprétaire et l'usufruitier.
- en cas d'indivision, l'ordre doit être signé soit par le mandataire dûment désigné, soit par l'ensemble des co-indivisaires.
- en cas de divorce depuis l'acquisition des parts, joindre une copie du jugement de divorce.
- en cas de décès de l'un des conjoints depuis l'acquisition des parts, joindre une copie de dévolution successorale et le justificatif d'attribution de partage.

**La société de gestion\*\* tient à disposition l'état du carnet d'ordres, sur simple demande par e-mail ou par courrier ou sur le site [www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com) –sur lequel figurent les cinq prix offerts les plus hauts à l'achat et les cinq prix offerts les plus bas à la vente avec les quantités correspondantes –, la valeur de réalisation, le dernier dividende annuel distribué ainsi que le montant du dividende prévisionnel.**

\*\* La Française REM S.A.S. au capital de 1 290 960 € - 399 922 699 RCS Paris

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 PARIS

La société de gestion de portefeuille La Française REM a reçu l'agrément AMF n° GP-07000038 du 26/06/2007 et l'Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014.

Les informations contenues dans le présent document feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes pour le compte desquelles sont enregistrées lesdites informations auront la faculté d'exercer un droit d'accès et de rectification dudit fichier en s'adressant à La Française par courrier ou par mail à l'adresse [dpo@la-francaise.com](mailto:dpo@la-francaise.com).

